

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3178

présenté par
M. Le Fur

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

I. – Supprimer les mots :

« droit à une fin de vie libre et choisie grâce notamment à »

II. – En conséquence, supprimer les mots :

« et à l'assistance médicalisée active à mourir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à mieux accompagner les personnes en fin de vie.

Trois priorités doivent être mises en œuvre :

- Aider la recherche afin d'améliorer les dispositifs pour soulager la souffrance
- Mieux former nos soignants au soulagement de la souffrance
- Développer les soins palliatifs partout sur le territoire, en établissement et en ville.

Considérant que la fin de vie est une vraie question, il convient donc d'y apporter les meilleures solutions, c'est le sens de ce sous-amendement.